

Conseil d'Administration
Séance du 13 novembre 2025 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC		X	
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH		X	
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie RENAUD

Directrice du CIAS Grand Lac

Muriel BORRELY-DUBINI

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Olivier VERDENAL

Directeur financier

Aurore FRAISSE

Chargée de mission budgétaire CIAS

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 07.11.2025

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 13 novembre 2025 a été transmis le 7 novembre 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 13 novembre 2025

Le President,
Renaud BERETTI

La Secrétaire de Séance,
Colette PIGNIER



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20251113-DELIB203-DE

Date de réception préfecture : 14/11/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, Centre Intercommunal d'Action Sociale, devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION

N° : 3 Année : 2025

Exécutoire le : 14 NOV. 2025

Publiée/Notifiée le : 14 NOV. 2025

Visée le : 14 NOV. 2025

ADMINISTRATION GENERALE

Remboursement d'un bénéficiaire du service d'aide à domicile du CIAS Grand Lac

Monsieur le Président indique que Monsieur [REDACTED], demeurant au 60 rue Charlotte PERRIAND à Aix-Les-Bains, est un bénéficiaire du Service d'Aide à Domicile.

Lors de son intervention le 25 septembre 2025, l'aide à domicile qui est intervenue a cassé l'abattant de la cuvette des toilettes lors de ses missions d'entretien du domicile.

Il est indiqué que le coût pour le rachat d'un abattant est de 63,90 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration de verser à Monsieur [REDACTED], une indemnité compensatrice de 63,90 euros TTC pour le remboursement de l'abattant.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le versement de 63,90 euros correspondant au remboursement des frais de remplacement de l'abattant

Aix-les-Bains, le 13 novembre 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Colette PIGNIER



- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 17
- Présents et représentés : 17
- Votants : 17
- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Agence 2389

AIX-LES-BAINS CEDEO
647 Boulevard Lepic
73100 Aix-Les-Bains

04 79 61 05 01 04 79 61 63 74
AIX-LES-BAINS@CEDEO.FR

Votre contact : JACQUES JACKOWSKI
JACQUES.JACKOWSKI@CEDEO.FR

Client

A l'attention de **██████████**
00 rue charlotte perland
73100 aix les bains

Vos Informations

Code	Nom de l'article	Quantité	Base HT	Montant HT	Taux de TVA
6248239	Abattant Alterna MOTUS 2 thermodur frein de chute 44,5X37,6	1 PCE	53,25 €	53,25 €	20,00%

Dont éco-contribution PMCB HT : 0,02 € / PCE

TVA acquittée sur les débits

Total HT hors Ecocontribution : 53,23 €

Taux de TVA	Base	TVA
20,00%	53,25 €	10,65 €

Total HT : 53,25 €

Dont éco-contribution PMCB : 0,02 €

Total TVA : 10,65 €

Total TTC : 63,90 €

Poids Total : 2,47 KG

Reçus	Date d'émission	Montant
Chèque comptant	N° : 8974956074010278908240320400001	63,90 €

Nos factures sont payables au comptant, sauf dérogation, et sans escompte. Le taux des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date limite de règlement est égal au taux d'intérêt appliquée par la BCE à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de % ou de 8 points de % pour une commande publique. Tout professionnel ou acheteur public en retard de paiement est débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Clause de réserve de propriété. Voir nos conditions générales de vente

Les éventuels écarts entre le montant de l'éco-contribution PMCB indiqué au niveau du produit et le montant total figurant en bas du document sont dus à l'application des barèmes PMCB à l'unité de vente (ex : barème éco-organisme à la tonne pour un produit vendu à l'unité)

Système de caisse certifié LNE

CEDEO - UNE MARQUE DE SAINT-GOBAIN

Tous les produits retournés doivent être triés, dans leur état d'origine et emballage en parfait état, et être accompagnés d'un accusé de réception.

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

Pour le consommateur : A conserver pour la garantie légale de conformité d'une durée minimale de 2 ans sur les produits éligibles.
Toute commande implique de la part du client l'acceptation sans réserve de nos conditions générales de vente, consultables en flashant ce QR-Code et également disponibles sur notre site Internet et en points de vente.

DISTRIB. SANITAIRE CHAUFFAGE - 2, Avenue des Charmes 60550 VERNEUIL EN HALATTE Id.cee: FR94572141885 tél: 03 44 55 82 00 fax: 03 44 55 05 75 RCS COMPIEGNE N° 572141885 SAS au capital de 17556800 €



Acte à classer

DELIB205

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-11-14T09-18-46.00 (MI265256740)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20251113-DELIB205-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Remboursement d'un bénéficiaire du service d'aide à domicile du CIAS Grand Lac

Date de décision : 13/11/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [3 DELIB Remboursement d'un bénéficiaire SAD.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[3-1 Facture.PDF](#)

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[Conseil_2025-11-13_Page_de_garde.PDF](#) Type PJ : 99_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparer

Transmis

Accusé de réception

Date 14/11/25 à 09:18

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

Date 14/11/25 à 09:18

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

Date 14/11/25 à 09:23